

République Française  
 Département de la Nièvre  
 Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire  
 Commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Date de la convocation : 02/12/2022  
 Date d'affichage : 02/12/2022  
 Nombre de membres afférents au  
 conseil municipal : 29

**Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire  
 Séance du 8 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, Rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Daniel GILLONNIER, maire,

Etaient présents : Daniel GILLONNIER, Gilbert LIENHARD, Martine LEROY, Béatrice BOULOGNE, Yannis BONNET, Stéphanie OUVRY, Jean-Pierre MARASI, Christine GUIBLIN, Nadine BREUZET, Patrick PONSONNAILLE, Alain DEDISSE, Frédéric CASSERA, Denis REBY, Corinne COLONEL, Alexandre BLANDIN, Florence GUILLAUME, Carole TABBAGH-GRUAU, Michel VENEAU, Sylvie REBOULEAU, Pascale QUILLIER, Lucie LECLERC, Alexandre BOUCHER-BAUDARD, Hicham BOUJLILAT,

Absents ayant donné procuration : Michel RENAUD à Gilbert LIENHARD, Annie MILLIARD à Martine LEROY, Frédéric GABEZ à Stéphanie OUVRY, Pauline PABIOT à Daniel GILLONNIER, Isabelle DENIS à Hicham BOUJLILAT, Martine BOREL à Béatrice BOULOGNE,

Effectifs	23
Nombre de votants	29
Votes « Pour »	29
Votes « Contre »	0
Abstentions	0
Procurations	6

Secrétaire de séance : Frédéric CASSERA.

**Objet de la délibération : Commission consultative des Services publics locaux (DSP)**

La commission consultative des services publics locaux examine chaque année les rapports annuels établis par les délégués de service public ainsi que les bilans d'activité des services publics exploités en régie dotée de l'autonomie financière. Elle est consultée, pour avis, sur tout projet de délégation de service public, de contrat de partenariat et de création de régie dotée de l'autonomie financière avant que l'assemblée délibérante ne se prononce.

Par délibération n° 2020/07/002 du 15/07/2020, le conseil municipal a décidé de fixer le nombre de membres de la commission consultative des services publics locaux à 10 membres répartis comme suit : le Maire ou son représentant, membres de droit, 7 conseillers municipaux et 2 représentants d'associations locales.

Au regard de la composition de l'assemblée délibérante et dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, il a été désigné les conseillers municipaux suivants : M. Yannis BONNET, Mme. Carole TABBAGH-GRUAU, M. Jean-Pierre MARASI, Mme. Pauline PABIOT au titre de la liste « de Vous à Nous », Mme. Pascale QUILLIER, M. Thierry DEMAY au titre de la liste « L'Avenir avec Vous », M. Hicham BOUJLILAT au titre de la liste « Cosne Autrement ». Les représentants des associations locales désignés sont l'Association des Commerçants Cosnois et l'Accueil des Villes de France.

La vacance d'un siège de conseiller municipal de la liste « l'Avenir avec Vous » impactant la composition de la commission consultative des services publics locaux, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant.

Après consultation, le Maire propose que M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD remplace M. Thierry DEMAY au sein de ladite commission.

Il est précisé que cette modification a fait l'objet d'un vote et qu'il a été décidé à l'unanimité de procéder à un scrutin public pour cette nomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de désigner M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD au sein de la commission consultative des Services Publics Locaux.

Unanimité.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

